

Pour diffusion immédiate

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial recrute de nouveaux experts pour collaborer à ses travaux

Québec, le 6 juin 2018. – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial invite les personnes intéressées à collaborer à ses travaux d'évaluation à poser leur candidature pour agir à titre d'expert externe.

La Commission s'adjoit en effet des experts pour réaliser son mandat, comme prévu à sa loi. Ceux-ci participent notamment aux travaux liés aux visites d'audit dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Leur participation contribue à garantir la rigueur et l'impartialité des évaluations de la Commission.

Le rôle des experts

Les experts ont pour principales tâches d'analyser le rapport d'autoévaluation du collège, de participer à la visite d'audit et de valider la version préliminaire du rapport d'évaluation produit par la Commission. La durée d'une visite est de trois jours et un même expert se verra confier une visite par année. Pour ce faire, la Commission s'attend à ce que les personnes recrutées fassent preuve d'engagement et d'implication dans les différentes étapes et qu'elles adhèrent ainsi à la mission de la Commission de même qu'aux principes et au processus associés à l'audit.

Le profil des experts

Les personnes recrutées à titre d'experts par la Commission :

- possèdent une connaissance du milieu collégial de même qu'une expertise particulière en évaluation et en assurance qualité;
- peuvent occuper diverses fonctions dans les collèges : administrateur au conseil d'administration, directeur général, membre de l'équipe de direction, professionnel, coordonnateur de programme ou de département et professeur;
- pour celles qui proviennent des universités et du milieu socioéconomique, elles peuvent œuvrer à titre de spécialiste en assurance qualité en

enseignement supérieur, de professeur, de consultant, d'être étudiant aux cycles supérieurs en éducation et occuper toute autre fonction pertinente relative à l'objet évalué;

- possèdent certaines qualités professionnelles et personnelles : un fort sens de l'analyse et de la synthèse; font preuve d'objectivité et de rigueur pour appuyer leur jugement; possèdent une capacité à travailler en équipe et à établir un consensus lors de la prise de décision; sont dotées d'un bon sens de l'écoute ainsi que d'une ouverture à la diversité des réalités et des pratiques des établissements en matière d'assurance qualité.

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à consulter le [Guide des experts](#) et le [Code de déontologie des experts](#) sur notre site Internet, puis à remplir la [fiche d'inscription](#).

Les experts recrutés ne sont pas rémunérés, mais les frais encourus sont pris en charge par la Commission qui s'engage aussi à assurer leur formation.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 115 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

- 30 -

Information : M^{me} Nathalie Thibault, coordonnatrice de projet –
Courriel : nathalie.thibault@ceec.gouv.qc.ca - Téléphone : 418 643-5501

Source :
Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications
Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca - Téléphone : 418 646-5812